



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 03 mars 2020

### Nombre de conseillers

En exercice : 28.  
Présents : 21  
Procurations : 03  
Absent : 01  
Votants : 23  
Convoqués le 26/02/2020  
Affiché le 10/03/2020

L'an deux mille vingt et le trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

**Présents :** MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Josiane LIBÉRATI, Ali BENARFA, Michel DORET, Bernard AYÇAGUER, Catherine HIBERT, Olivier PONS, Bastien HO, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Christian LACOMBE, Jean-Luc DURAND, Robert MICHEL, Elias TAYIAR, Barbara FABRE, Marie-Laure GUILLEMIN.

**Procurations :** Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO, M. Stéphane LE BRUN donne procuration à M. Denis TURREL, M. Didier GENTY donne procuration à M. Bernard BROS.

**Absents excusés :** Mme Michèle LAUTRÉ, M. Bernard BARRAU, Mme Sophie RENARD, M. Stéphane LE BRUN, M. Didier GENTY, Mme Martine GOURDON.

**Absente :** Mme Sandrine TAHAR.

**Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 heures30.**

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Élection du secrétaire de séance.

M. Bastien HO est élu pour être secrétaire de séance.

**Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2020.

En l'absence d'observations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

## URBANISME ET HABITAT

---

### 3. Nomination d'une voie – Lotissement Activestre.

Monsieur Turrel, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme et de l'habitat, indique qu'il y a lieu de nommer la nouvelle voie du lotissement d'Activestre.

La commission Urbanisme et Habitat du 14 janvier 2020 propose de retenir le nom suivant : Chemin de Bourjaguet.

Monsieur le Maire indique que parfois le nom de personnalités pourrait être retenu, avec respect de la parité souligne M. Ho.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

## FINANCES

---

### 4. Vote des budgets primitifs 2020 et affectation du résultat.

Suite au débat d'orientations budgétaires du 18 février 2020, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de voter les budgets primitifs 2020.

Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation des budgets primitifs suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE (Annexe n°01)

Monsieur Cot précise que le vote se fait par chapitres.

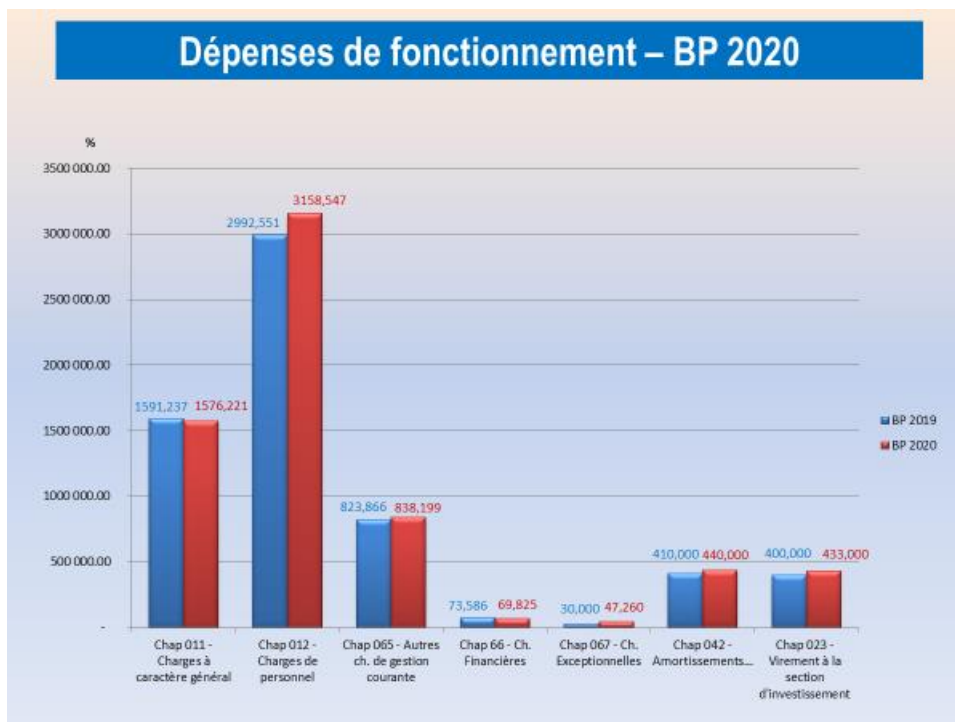
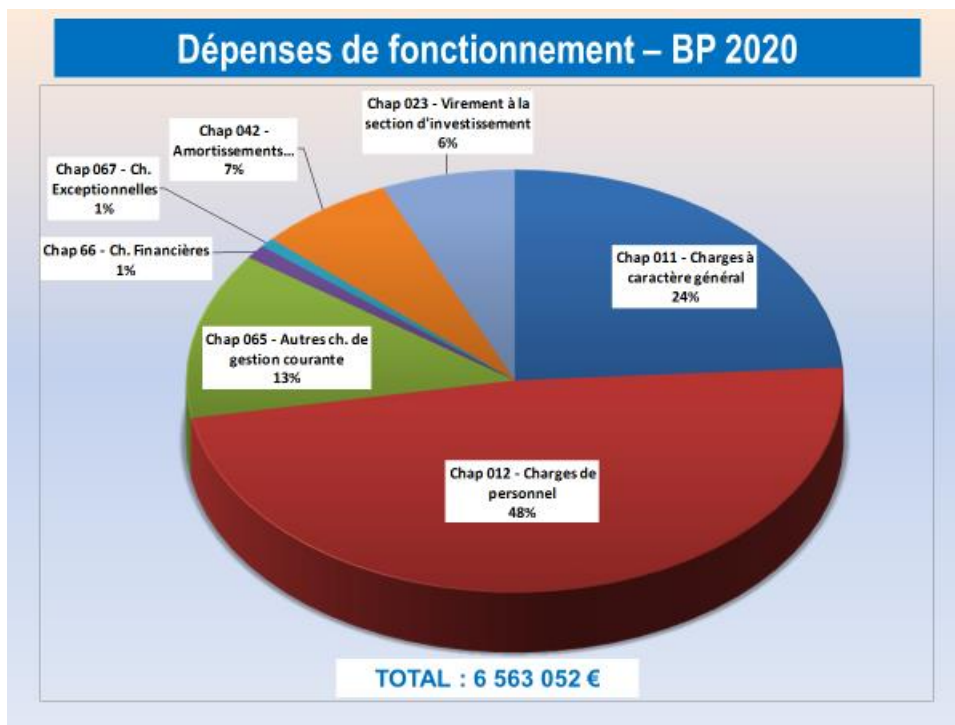
Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de 726 423.4 € pour l'exercice 2019. Compte tenu des besoins de la section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé d'affecter 100 000 € à la section de fonctionnement et 626 423.4 € à la section d'investissement du Budget Principal 2020.

Il ajoute également qu'il y a lieu de voter les taux de fiscalité simultanément au vote du budget et souligne que ces taux ne sont pas augmentés.

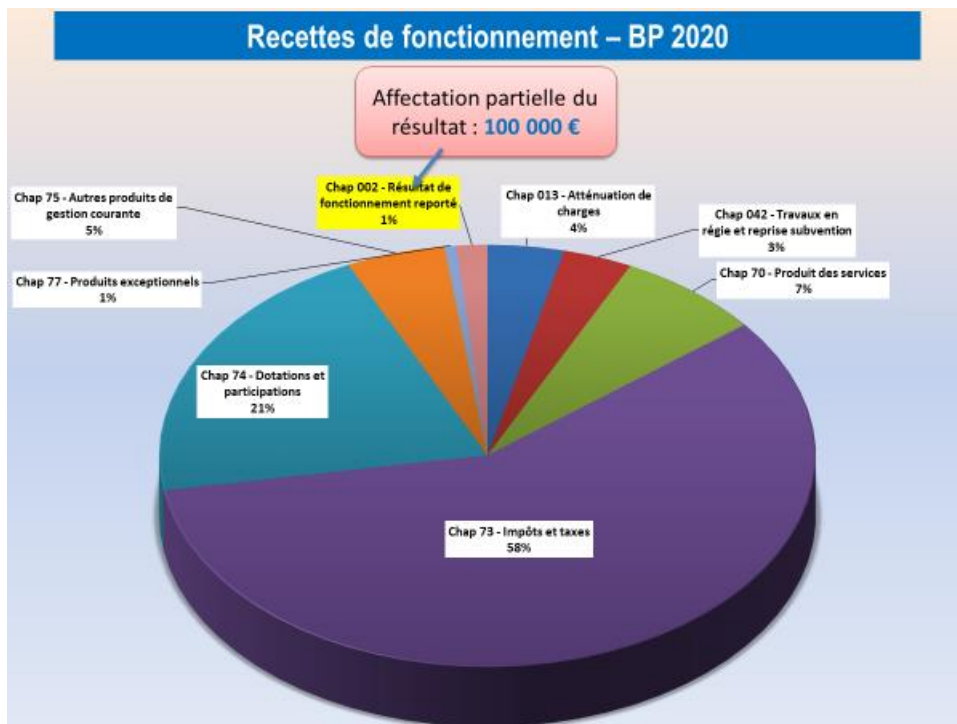
<b>TAXES</b>	<b>Proposition taux 2020 en %</b>
TAXE D'HABITATION	Gel du taux (15.75)
FONCIER BATI	17.77
FONCIER NON BATI	86.23
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	29.31

Monsieur Cot annonce pour la section fonctionnement le chiffre prévisionnel : 6 563 052 €. Il demande de la prudence dans la gestion du budget car il est difficile de restreindre les dépenses et de trouver de nouvelles sources de revenus.

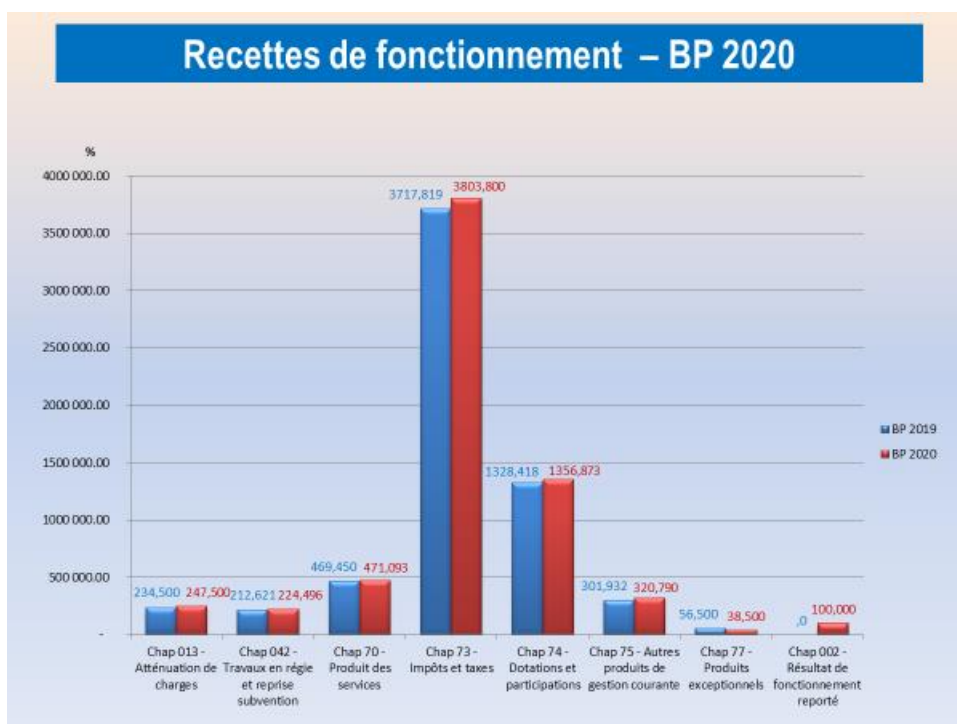
Pour illustrer le détail des dépenses et des recettes, les répartitions en % sont présentées ci-dessous.



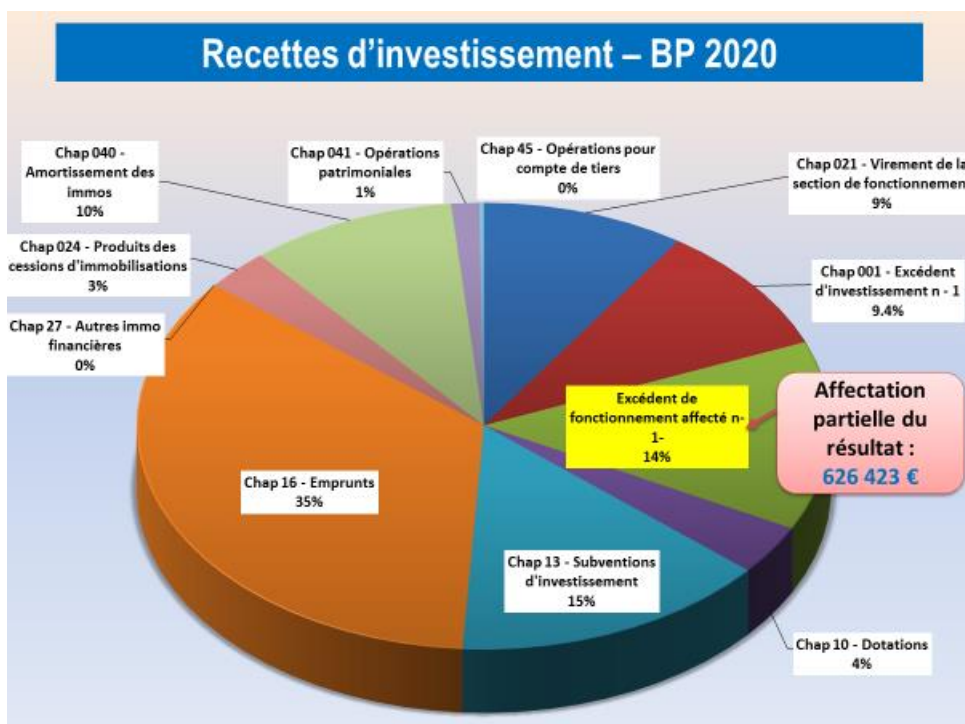
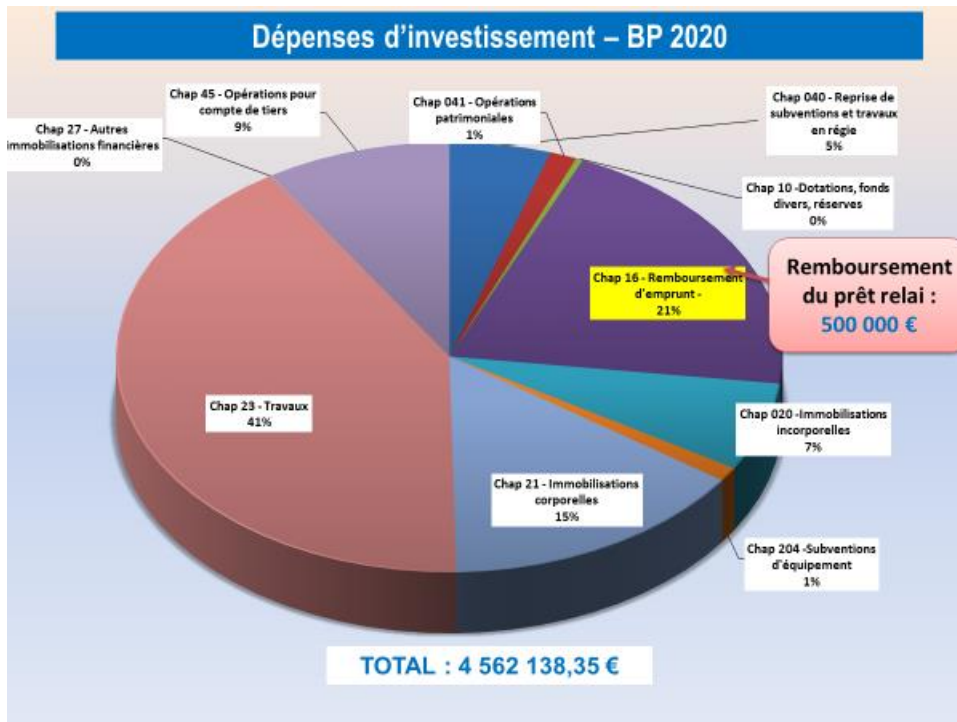
Madame Martin, directrice des services généraux commente les différentes sections. Le budget 2020 sera voté en hausse de 3,7% par rapport à 2019. L'architecture générale des dépenses reste la même soit environ la moitié des dépenses qui représente les charges de personnel. Les charges à caractère générale sont en baisse de 1%. Une correction doit être faite chapitre 65 → compte 5634 = 11 500 € et compte 6535 = 1 000 €.



Madame Martin pointe l'affectation partielle du résultat en fonctionnement pour 100 000 €. Elle indique que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera à l'identique de 2019 soit environ 445 000 €.



Monsieur Cot illustre la section d'investissement en indiquant que les travaux de réfection d'une rue représentent environ 300 000 €.



Monsieur Cot rappelle qu'à terme les impôts devront être augmentés afin de supporter les charges de personnel et les nouveaux investissements.

Monsieur Turrel intervient pour rappeler que les budgets à venir sont prévus sans augmentation d'impôts.

Concernant la section dépenses d'investissement, Madame Martin précise que le chapitre 16 reprend le remboursement du prêt relai d'un montant de 500 000 €.

Quant aux recettes d'investissement, l'affectation du résultat est prévue à hauteur de 626 423 €.

Monsieur le Maire se félicite que le conseil municipal actuel puisse transmettre un tel budget sans impact direct sur les citoyens. Il remercie également Madame Martin pour ses compétences et sa vigilance.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Votants : 24 – Pour : 22 – Contre : 02 (MM. MICHEL – DURAND) – Abstention : 00**  
**Adopté à la majorité.**

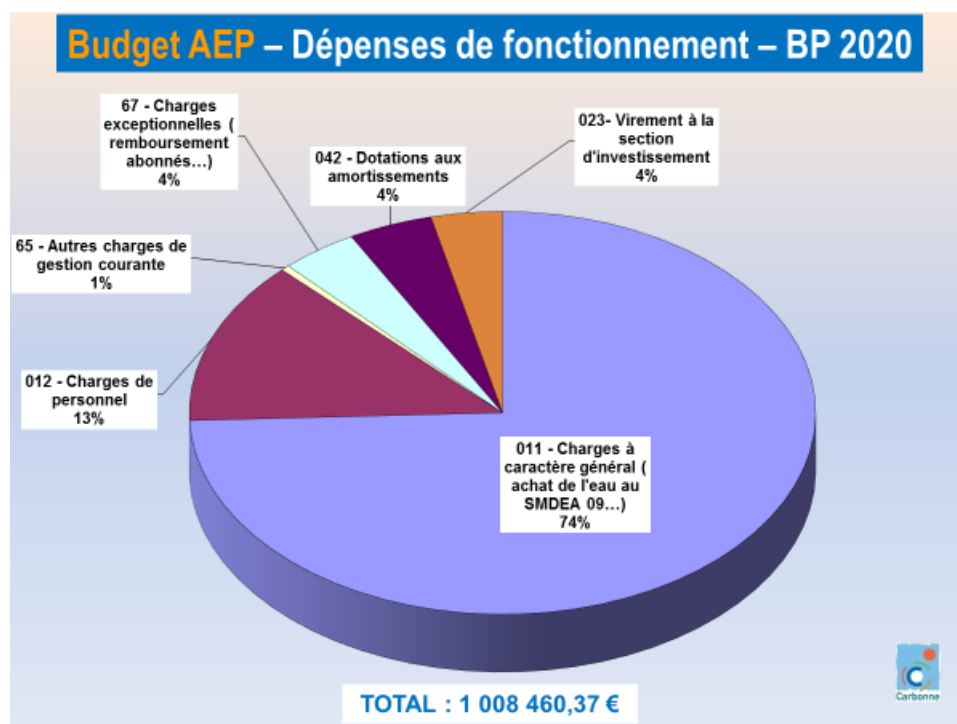
#### ▪ BUDGET DE L'EAU

Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement de 30 046.37 € pour l'exercice 2019. Compte tenu des besoins de la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter la totalité de cette somme en section de fonctionnement du budget 2020.

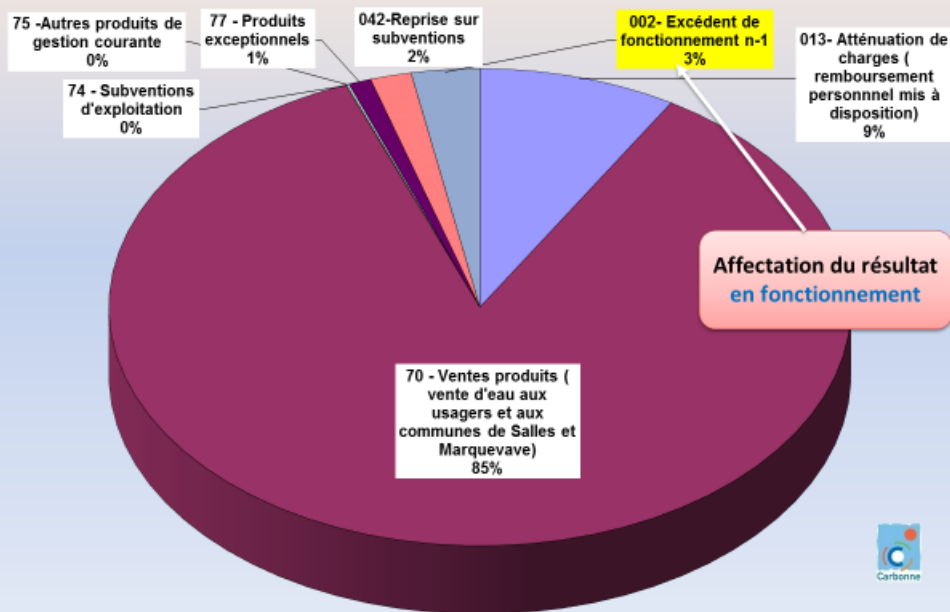
Monsieur Cot indique que les tarifs n'augmenteront pas, avec maintien de l'investissement pour les travaux futurs.

Madame Martin rappelle qu'il n'y a pas d'endettement sur ce budget, un excédent de 30 046 € est à noter. La vente de l'eau aux abonnés et à Marquefave et Salles-sur-Garonne représente 85% des recettes.

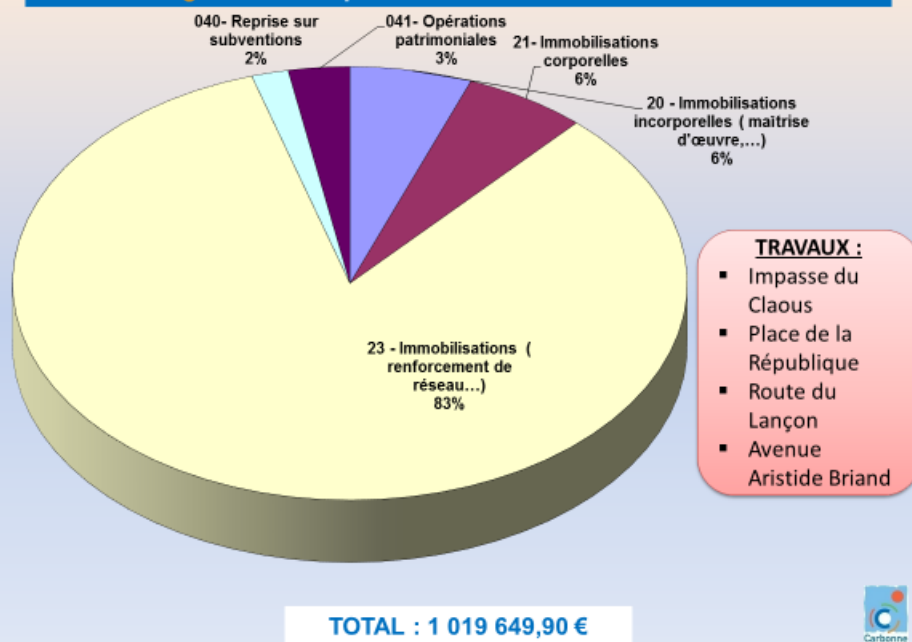
Pour 2020, des travaux sont prévus Impasse du Claous, Place de la République, Route du Lançon, Avenue Aristide Briand.



## Budget AEP – Recettes de fonctionnement – BP 2020

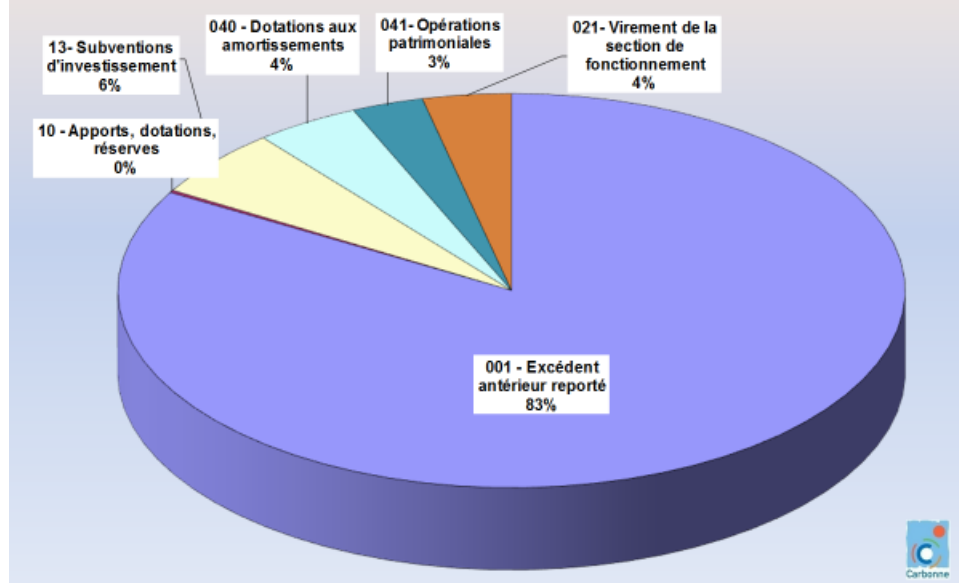


## Budget AEP – Dépenses d'investissement – BP 2020





## Budget AEP – Recettes d'investissement – BP 2020



Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00  
Adopté à l'unanimité.

### 5. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Monsieur Cot indique que les tarifs sont relevés chaque année par l'indice des prix à la consommation sauf délibération contraire. Afin de rester cohérent vis-à-vis des autres tarifs municipaux gelés en 2020, la commission propose de ne pas appliquer cette augmentation de tarifs qui prendrait effet pour l'imposition 2021.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Ainsi les tarifs applicables sont les suivants :

Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> )		15.70 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> )		31.40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> )		47.10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> )		94.20 €
Enseignes =< à 12 m <sup>2</sup>		15.70 €
Enseignes entre 12 et 50 m <sup>2</sup>		31.40 €
Enseignes > à 50 m <sup>2</sup>		62.80 €

Monsieur Cot rappelle également le maintien de l'exonération pour les enseignes si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7m<sup>2</sup>.

Monsieur Cot indique que la TLPE génère 35 000 € par an et qu'elle a 2 objectifs : amener des recettes à la commune mais aussi réduire la pollution visuelle.

Monsieur Durand demande par quel moyen les superficies taxables sont collectées.

Monsieur Cot répond que c'est du déclaratif.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se déterminer sur le maintien des tarifs et de l'exonération.

**Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

#### **6. Budget d'Alimentation Eau Potable : extinction de créances.**

Monsieur Cot fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Trésorerie du Volvestre en vue d'effacer une créance. Cette créance se trouve éteinte du fait de la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire pour un montant total de 422.04 €. La créance concerne des factures d'eau (Années 2017 à 2019).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Votants : 24 – Pour : 24 – Contre : 00 – Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité.**

---

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

#### **7. Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique.**

Monsieur Vignes, adjoint chargé du personnel municipal explique qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour le service Cadre de vie en vue d'un recrutement suite au départ d'un agent en retraite pour invalidité. Le poste de ce dernier (grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe) sera en conséquence fermé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ce poste.

Monsieur Vignes prend la parole : « Je tiens à remercier les membres de la commission du personnel et sécurité pour leur assiduité, leur compétence. Je ne peux que me féliciter et vous féliciter de votre participation avec beaucoup de respect, de franchise, de loyauté et de discrétion. J'aurai une pensée pour les personnes qui nous ont quittées ou qui souffrent actuellement. Je remercie Monsieur le Maire pour sa participation à nos réunions et surtout pour la confiance qu'il nous a témoignée. Merci encore à vous ».

Monsieur Cot profite de cette allocution pour remercier à son tour les membres de la commission des finances.

**Votants : 24 – Pour : 23 – Contre : 00 – Abstention : 01 (M. DURAND)**  
**Adopté à la majorité.**

---

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX ET GÉNIE URBAIN**

---

#### **8. Fonds de concours pour les travaux d'aménagement du chemin du Baqué à Carbone.**

Monsieur Doret, adjoint en charge des bâtiments communaux et du génie urbain, rappelle que l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et les

communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La voirie étant assimilable à un équipement, le financement des travaux de voirie peut faire l'objet d'un fonds de concours en investissement.

Le fonds de concours concernerait la part trottoir pour les travaux d'aménagement route du Baqué au niveau de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Une convention de fonds de concours doit être signée pour ces travaux selon le plan de financement suivant :

Le montant des travaux s'élève à 12 240 € HT.

#### COÛT DE L'OPERATION

Montant HT :	12 240.00 €
TVA 20 % :	<u>2 448.00 €</u>
TOTAL TTC	14 688.00 €

#### FINANCEMENT

Aide du Conseil Général	4 896.00 €
FCTVA	2 409.42 €
<b>Part Commune :</b>	<b><u>7 382.58 €</u></b>
TOTAL TTC :	14 688.00 €

Il est proposé de conclure une convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes du Volvestre pour un montant de 7 382.58 €.

Monsieur Durand indique qu'il aurait souhaité que ces travaux soient à la charge de la MSP.

Monsieur Doret répond qu'il s'agit de travaux sur la voie publique. M. Durand réplique que la voie est publique car la ville l'a rachetée. Monsieur le Maire précise que l'achat a coûté 1 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant entre la Communauté de Communes du Volvestre et la Commune de Carbone.

<b>Votants : 24 – Pour : 23 – Contre : 00 – Abstention : 01 (M. DURAND)</b> <b>Adopté à la majorité.</b>
---

---

#### DIVERS

---

## 9. Rapport d'activités 2019 SDEHG – Annexe n°03.

Monsieur Doret indique que le SDEHG communique, à titre d'information, son rapport d'activités 2019 aux collectivités partenaires. Le rapport présente les instances du SDEHG, son organisation, les faits marquants, les travaux réalisés sur le réseau public d'électricité et d'éclairage public, la qualité des prestations, les données budgétaires.

Quelques chiffres :

- 585 communes membres dont 94 communes urbaines.

La distribution d'électricité :

- Renforcement du réseau
  - 235 opérations de renforcement des réseaux réalisées en 2019 dont 125 opérations de sécurisation des réseaux en fils nus.
  - 124 km de réseaux renforcés.
  - 91% des renforcements sont réalisés avec du réseau aérien torsadé et 9% en réseau souterrain.
- Effacement des réseaux
  - 67 opérations d'effacement des réseaux inscrites au programme 2019.
  - 29 km de réseaux enfouis en 2019.
  - 90 000 € est le montant moyen HT des opérations votées en 2019.
- Raccordement au réseau d'électricité
  - 1 157 raccordements réalisés en 2019.
  - 335 est le nombre de communes pour lesquelles le SDEHG a réalisé au moins un raccordement en 2019.
  - 2 890 € HT est le coût estimatif moyen pour un raccordement individuel.

L'éclairage public :

- 292 communes inscrites au programme 2019
- 109 000 € HT de travaux d'éclairage par commune en moyenne
- 15 400 points lumineux rénovés, soit 6.25% du parc d'éclairage public
- 74% d'économie moyenne d'énergie réalisée en 2019 suite aux opérations de rénovation

Ce document est téléchargeable sur le site internet : [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr), rubrique « rapport d'activités ».

## DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Arrêtés	Montants HT	Objet du Marché	Acheteur
N°2020/MP/002	Montant : 2 701 €	Vente structure podium	BROCA Evènements 2238 Route de Saint-Yaguen 40400 CARCEN PONSON
N°2020/MP/003	Montant : 60 €	Vente porte de garage basculante	M. SADIKI Jean-Antoine 42 Rue Jean de la Fontaine 33600 PESSAC
N°2020/MP/007	Montant : 2 977 €	Vente tondeuse frontale	M. SAINT-LARY Stéphan Limoges 32130 SEYSSES-SAVES
N°2020/MP/008	Montant : 25 €	Vente d'un lot de 5 coffrets néons encastrables	M. MASSARIOL Jean-Pierre Cap de Couret 31160 FOUGARON

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Arrêté n°2020/MP/004 concernant le marché n°2019-11 - Avenant n°1	Montant : 1 326 € HT soit 1 591.20 € TTC. <b>Plus-value de 0.275 % du marché.</b> Montant total du marché : 484 319 € HT soit 581 182 € TTC	Avenant entérinant l'ensemble des plus-values et des moins-values relatives au lot n°1 – Avenue de la Gare.	TP CARBONNE 12 Chemin de l'Industrie 31390 CARBONNE

Arrêté n°2020/MP/005 concernant le marché n°2019-11 - Avenant n°1	Montant : - 1370 € HT soit – 1 644 € TTC. <b>Moins-value de 3.91 % du marché.</b>  Montant total du marché : 33 675 € HT soit 40 140 € TTC.	Avenant entérinant l'ensemble des plus-values et des moins-values relatives au lot n°3 – Résidence Lamartine.	TP CARBONNE  12 Chemin de l'Industrie  31390 CARBONNE
Arrêté n°2020/MP/006 concernant un marché à procédure adaptée	Montant minimum annuel hors taxes : 2 000 €  Montant maximum annuel hors taxes : 50 000 €	Désignation d'un maître d'œuvre pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage / d'études et de conseils, et de missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie et de réseaux sur la commune de Carbonne	SAS ATEI (Cabinet spécialisé dans le domaine de la Topographie et Etudes dans le milieu des Travaux Publics et Urbains)  Résidence le Cédès  56, ; Rue Berlioz  64 000 PAU

Monsieur le Maire précise que depuis sa mise en place, la vente sur le site Web enchères a rapporté plus de 9 000 € à la collectivité.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur Durand demande la parole afin de faire lecture d'une lettre des résidents Quartier Las Peyrères : « Nous résidons chemin de Las Peyrères et nous n'osons plus envoyer nos enfants à l'arrêt de bus Gouiric à cause d'une vitesse excessive des automobilistes. Cela s'est accentué avec la fermeture de plusieurs passages à niveaux due à la réfection de la voie ferrée. De plus, les automobilistes lorsque nous leur demandons de ralentir, nous insultent verbalement et gestuellement. Aussi nous demandons :

- Des aménagements piétonniers tout le long du chemin de Las Peyrères qui ne sont pas adaptés aux piétons.
- Un passage piéton au niveau de l'arrêt de bus Gouiric.
- Des contrôles de vitesse.
- Des aménagements adaptés à la sécurité dans les rues communicantes avec le chemin de Las Peyrères (gendarmes couchés).

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part et pour la sécurité de tous ... »

Monsieur le Maire indique que la Police municipale est allée sur place, une réflexion est en cours. Tout Carbonne est impacté par cette problématique de vitesse. Également, il annonce que le marquage au sol est actuellement réalisé dans la zone 30.

Monsieur Lacombe demande si quelque chose peut être fait par rapport au bruit des véhicules. Monsieur le Maire conseille de contacter la Police municipale.

Pour clore ce dernier conseil municipal, monsieur le Maire prend la parole :

« Le 15 mars, pour un certain nombre d'entre nous l'engagement municipal s'arrête. Nous avons vécu ensemble durant ces 6 ans une belle aventure au service des Carbonnais. Ce sera pour moi, après 7 mandats d'élu municipal, la mandature la plus riche en événements et en réalisations. En réalisations, l'un d'entre vous s'étonnait récemment quand nous avons publié cet été notre bilan, de l'importance de ce qui avait été fait.

En événements que de turbulences. Au niveau de notre conseil d'abord avec le décès de nos 2 amies : Mireille Grandet et Anne-Marie Grégoire, 2 femmes d'exception et 4 démissions pour raisons personnelles. Turbulences avec la crise sociale et économique que traverse notre pays et qui n'a pas épargné notre ville et nos habitants, avec en particulier le mouvement des Gilets Jaunes. Turbulence encore au niveau des multiples réformes qui ont bouleversées nos institutions. Nouvelle communauté de communes, nouvelles compétences, désengagement de l'Etat, réforme de l'urbanisme, la liste serait longue, défi énergétique enfin.

Chaque fois, nous avons essayé non seulement de nous adapter mais souvent d'anticiper les changements correspondant aux besoins de nos concitoyens. Nous avons ainsi rempli notre contrat avec nos électeurs puisque notre programme a été réalisé et même au-delà, répondant chaque fois aux qualités attendues par les Carbonnais, respect des promesses, transparence, honnêteté et compétence.

J'ai été sensible au climat de confiance et d'unité qui a marqué notre travail d'équipe, chacun selon ses engagements et ses responsabilités dans les commissions ou au conseil a participé pleinement à la réussite de ce mandat.

Je vous en remercie chacun personnellement, d'abord ceux qui ne renouvellent pas leur mandat : Christian Lacombe, Martine Gourdon, Marie-Laure Guillemain, Barbara Fabre, Robert Michel, Jean-Luc Durand, Olivier Pons, Catherine Hibert, Bernard Ayçaguer, Michèle Lautré, Michel Doret, Josiane Libérati et Jean Cot.

Et ceux qui continuent : Denis Turrel, Marie-Caroline Tempesta, Madeleine Libret-Lautard, Michel Vignes, Ali Benarfa, Bernard Barrau, Sophie Renard, Stéphane Le Brun, Bastien Ho, Elias Tayiar, Rémi Ramond, Sandra Da Silva et Didier Genty.

Nous avons la chance d'avoir pu participer à l'exercice d'une belle mission : servir ses concitoyens en gérant leur ville. C'est cette politique de proximité qui est encore plébiscitée par les Français. Mais cette réussite n'a pu se réaliser en grande partie que grâce à l'excellent travail de notre personnel municipal administratif et technique sous la responsabilité de nos directeurs : Sandrine Martin DGS et Philippe Lorieul DST.

En votre nom, je rends hommage à leur travail et je vous invite à vous joindre à moi le 11 mars 2020 à 18 heures pour nos remerciements à tout le personnel.

Avons-nous tout réussi ? non en particulier pour la démocratie participative.

Malgré nos efforts, une partie de la population nous échappe. Comment faire pour que chacun participe aux décisions et actions concernant la vie de la commune. C'est un grand défi actuel, nous en connaissons les difficultés et les limites, car nous avons essayé par des consultations quand c'était nécessaire, en particulier, pour l'aménagement urbain, par tous les conseils, associations, CMJ, aînés, handicap. Il faut continuer car c'est une demande légitime des citoyens, plus de dialogue, plus de débat, plus de transparence. Il faut inventer des lieux de rencontre pour nous rapprocher encore plus de nos concitoyens dont certains restent encore éloignés. Nous avons pourtant de bons outils de communication. Mais la tâche est difficile pour responsabiliser nos concitoyens et défendre l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel. C'est notre mission sacré défi !

A ceux qui vont continuer je dis : profitez de cet engagement pour innover toujours dans les pratiques, les idées, les énergies.

Je vous fais confiance et n'oubliez pas ce qu'on ne vous reprochera jamais : c'est d'être à l'écoute et proche au service de ceux qui vous font confiance. »

La séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance  
Bastien HO

Le Maire,  
Bernard BROS

